

Communiqué de presse

Du 29 au 30 avril 2010 s'est tenue à Ouagadougou dans la salle de conférence Sembène Ousmane Azalaï Hôtel une rencontre internationale sur le thème « **Traduire les objectifs du millénaire pour le développement en une loi-type visant la réduction de la pauvreté** ».

Le discours d'ouverture de la rencontre a été prononcé par Madame Mariam Gisèle Guigma, 2^e Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Burkina Faso représentant son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président de l'Assemblée nationale.

La rencontre a vu la participation de :

- parlementaires membres de la Commission de l'Emploi, des Affaires Sociales et Culturelles (C.E.A.S.C) de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, du Réseau population et développement, du Réseau des parlementaires africains pour l'atteinte des OMD ;
- représentants du Réseau des Parlementaires Burkinabè contre la Prolifération des Armes Légères et à petit calibre ;
- représentants de la société civile membres du SPONG, du REFEN, du RAJS/BF, de la CDC/CSLP, de l'Association internationale GENRE EN ACTION, de la CBDF, du RECIF/ONG et du GERDDES ; etc.
- représentants d'organisations internationales : le PNUD et l'UNFPA.

Les travaux se sont déroulés sous forme de plénières et d'ateliers.

Les plénières ont permis d'aborder les thématiques suivantes :

- cadre normatif et juridique de la notion de pauvreté et droits humains, les grandes orientations de principe de la loi visant la réduction de la pauvreté ;
- le processus de rédaction de la loi-type anti-pauvreté ;
- le rôle des acteurs internationaux, le processus et la stratégie vers un projet de loi-type ;
- les mécanismes dans les pays potentiellement pilotes pour une collaboration parlementaires – société civile – réseaux des mouvements féminins – et appui des organisations internationales ;

- le projet de loi-type et le leadership des institutions parlementaires en collaboration avec la société civile et l'implication des mouvements féminins ;
- un plan d'action, un calendrier de plaidoyer et des stratégies de financement.

Trois ateliers de consultation ont été prévus par le programme de travail. Il s'agit de la consultation des organisations de la société civile, la consultation des parlementaires et la consultation des autres participants. Parmi ces trois consultations, seule celle de la société civile a pu se faire. La consultation des parlementaires et celle d'autres participants n'ont pas pu se tenir ; la première parce que le rôle des parlementaires est déjà encadré par la constitution et le règlement de l'Assemblée nationale, et la seconde pour absence d'autres participants.

Les principales préoccupations soulevées par les participants ont porté sur :

- la pertinence d'une loi sur la réduction de la pauvreté ;
- l'approche de la problématique de la pauvreté en termes de droits humains ;
- l'implication des organisations internationales ;
- la structure qui pourrait porter le projet de loi-type dans un pays donné ;
- le dispositif de la loi.

Des échanges qui s'en sont suivis ont permis de dégager des propositions et suggestions relativement :

- au rôle de la société civile ;
- aux activités à envisager dans le cadre de l'exécution d'un plan d'action ;
- aux stratégies de financement ;
- à la disponibilité des agences du Système des Nations Unies prescrites (PNUD et UNFPA), du NDI, du CRIGED, du Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique de l'Union Africaine (UA/CIEFFA) et de la Coalition des Réseaux et Organisations intervenant dans le secteur de la Santé pour le Développement au Burkina Faso (CROISAD/Burkina) à accompagner le processus.

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance de courtoisie, de débats ouverts et francs.

Les travaux ont pris fin le 30 avril à 16 heures à la grande satisfaction des participants.